

No 28.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

 SEANCE DU JEUDI, 9 OCTOBRE 1919.

PRIÈRES.

M. Maclean (Halifax), du comité spécial auquel a été référé le Bill (No 18), Loi modifiant la Loi du Service civil, 1918, présente le second rapport dudit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a étudié ledit bill et a convenu de le rapporter avec des amendements.

Au sujet de la classification, votre comité en approuve le principe mais recommande que les dispositions de compensation ne soient pas mises en force avant le commencement du prochain exercice. Et que dans l'intervalle, la commission du Service civil étudiera encore la question, et fournira à tous les membres du Service civil l'occasion d'être entendus. Votre comité est d'avis que ce travail devrait être terminé vers le 1er mars 1920, pour être alors soumis à l'approbation du Gouverneur en conseil.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu de la règle 37:—

Par M. McMaster:—Ordre de la Chambre,—Relevé faisant voir:—

1. La valeur des peaux exportées du Canada depuis qu'un embargo a été placé sur leurs exportations.
2. La valeur du cuir exporté depuis la dite exportation.
3. Telle exportation ayant été faite si elle a été faite en vertu d'un permis.
4. Combien de demandes pour de tels permis, s'il en est, ont été refusées.

M. Maclean (Halifax) propose que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de décréter que, dans le Bill modifiant la Loi du Service civil, 1918 (Bill No 18), actuellement devant la Chambre, le président de la commission recevra des appointements de sept mille dollars et chacun des autres commissaires six mille dollars; ces appointements seront payés à même le Fonds consolidé du revenu du Canada.

M. Maclean (Halifax), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.